

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**CORONAVIRUS**

Montpellier, le 05 février 2021

### Sécurité : préservation de l'ordre public – Samedi 06 février 2021 à Béziers

En raison des risques d'atteinte au bon ordre, à la santé, à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques, du **contexte de menace terroriste** qui demeure actuelle et de la **situation sanitaire** du département de l'Hérault.

Le préfet de l'Hérault a décidé de prendre les mesures suivantes par arrêté préfectoral :

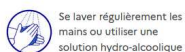
- **Le rassemblement citoyen intitulé « en soutien au jeune condamné », prévu le samedi 06 février 2021 sur le parvis du théâtre municipal en haut des allées Pierre-Paul Riquet à Béziers est interdit** conformément à l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 en raison du risque sanitaire lié à une circulation active du virus dans le département de l'Hérault et du trouble à l'ordre public qu'il pourrait générer.
- **La détention de matériel de sons ayant pour objectif la diffusion de musique amplifiée à des fins d'animation musicale festive ainsi que l'usage et la consommation d'alcool sont interdits** sur la voie publique dans tout le département de l'Hérault.

Le préfet de l'Hérault rappelle que les manifestants sont responsables de leurs actes et que leur responsabilité civile peut être engagée. Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par les articles L.3136-1 du code de la santé publique et R.211-27 du code de la sécurité intérieure.

Retrouvez l'arrêté sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault :

[https://www.herault.gouv.fr/content/download/37104/246342/file/P034-20210205-Interdiction\\_rassemblement-B%C3%A9ziers.pdf](https://www.herault.gouv.fr/content/download/37104/246342/file/P034-20210205-Interdiction_rassemblement-B%C3%A9ziers.pdf)

#### Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



6 Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)